

Ligue de Football des Pays de la Loire

# Présentation des comptes annuels

Exercice clos au 30-06-2023







## **Ligue de Football des Pays de la Loire**

172 boulevard des Pas Enchantés  
B.P. 63507  
44235 ST SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX  
Téléphone : 02 40 80 70 77  
Télécopie : 02 40 80 71 29  
Messagerie : [contact@lfpl.fff.fr](mailto:contact@lfpl.fff.fr)

## Ligue de Football des Pays de la Loire

### Sommaire

Bilan Actif	- page 6
Bilan Passif	- page 7
Compte de Résultat	- page 10
Annexe	- page 13
Compte de Résultat—ancienne présentation	- page 18
Tableau des Immobilisations	- page 20
Tableau des Amortissements	- page 21
Etat des Provisions	- page 22
Etat des Charges et Produits Constatés d'avance	- Page 23
Etat des Immobilisations Financières	- page 24
Etat des Prêts	- page 25
Variation des fonds propres	- page 26
Etat des Emprunts	- page 27
Budget Prévisionnel	- page 29

**Bilan**

## Bilan Actif

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	EXERCICE AU 30/06/23			EXERCICE AU 30/06/22
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
Logiciels	40 559	38 305	2 254	1 756
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				
	905 245		905 245	905 245
Siège social				
	5 575 287	4 599 442	975 844	1 148 071
Agencements Installations - matériels				
	1 548 879	1 304 340	244 539	282 402
Matériel de transport				
	385 901	385 901	0	8 456
Matériel de bureau et informatique				
	333 911	280 327	53 584	63 976
Mobilier de bureau				
	237 590	233 431	4 160	12 889
Immobilisations en cours				
	404 738		404 738	58 677
<b>Immobilisations financières :</b>				
Prêts FES				
	0		0	1 000
Autres immobilisations financières				
	4 278		4 278	4 278
SOUS TOTAL				
	9 436 390	6 841 747	2 594 643	2 486 749
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Marchandises				
	0		0	0
<b>Créances :</b>				
Clubs				
	75 776	0	75 776	47 588
Clients CRT + Ligue				
	192 912	0	192 912	361 434
Compte courant FFF				
	396 776		396 776	317 170
Autres créances				
	35 454		35 454	57 489
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
	203 021	0	203 021	203 021
<b>Disponibilités</b>				
Chèques à encaisser				
	1 318		1 318	564
Banques				
	2 054 695		2 054 695	1 790 700
Intérêts à recevoir				
	11 886		11 886	2 132
Caisses				
	4 059		4 059	5 914
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance				
	62 392		62 392	11 152
Produits à recevoir				
	29 115		29 115	0
SOUS TOTAL				
	3 067 403	0	3 067 403	2 797 164
<b>TOTAL GENERAL</b>				
	12 503 792	6 841 747	5 662 045	5 283 914

## Bilan Passif

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	EXERCICE AU 30/06/23	EXERCICE AU 30/06/22
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans doit de reprise		
Fonds propres avec doit de reprise	2 164 005	2 164 005
Prime d'émission		
Autres réserves		
Report à nouveau	291 897	-78 595
<b>Résultat de l'exercice</b>	301 234	370 492
Subventions d'investissement	264 481	289 010
Provisions réglementées		
SOUS TOTAL	3 021 617	2 744 913
<b>FONDS PROPRES DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	29 762	30 400
Provisions pour charges	205 682	468 829
SOUS TOTAL	235 444	499 229
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	218 455	248 445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 673	254 808
Dettes fournisseurs immobilisations	130 040	2 702
Dettes fiscales et sociales	643 111	615 365
Compte courant Fédération Française de Football	0	0
Compte courant District de Loire-Atlantique	68 028	63 739
Compte courant District Maine et Loire	184 624	107 377
Compte courant District Mayenne	34 470	42 756
Compte courant District Sarthe	31 577	33 378
Compte courant District Vendée	60 905	40 324
Clubs de ligue	23 011	26 650
Créditeurs divers	714 890	549 312
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	200	54 917
SOUS TOTAL	2 404 984	2 039 772
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 662 045	5 283 914





# Compte de Résultat

**Compte de Résultat**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	EXERCICE 01/07/22-30/06/23	EXERCICE 01/07/21-30/06/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	63 178	66 392
Ventes de biens et services		
- Vente de biens <i>dont vente de dons en nature</i>	4 117 815	3 810 290
- Vente de prestation de service <i>dont parrainages</i>	2 144 175	1 897 448
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics et subvention d'exploitation	219 767	466 089
- Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
- Contributions financières	1 505 187	1 488 691
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts charges	448 757	587 244
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 834 769	1 824 031
	<b>10 333 648</b>	<b>10 140 184</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	337 803	318 943
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	3 795 219	3 426 165
Aides financières	1 523 175	1 752 166
Impôts, taxes et versements assimilés	308 625	227 669
Salaires et traitements	2 077 113	1 974 634
Charges sociales	783 852	731 901
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	329 651	332 577
Dotations aux provisions	8 227	208 263
Autres charges	923 036	821 058
	<b>10 086 701</b>	<b>9 793 375</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	<b>246 947</b>	<b>346 809</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 652	6 065
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>12 652</b>	<b>6 065</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	6 555	6 007
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	<b>6 555</b>	<b>6 007</b>
<b>RESULTAT FINANCIER :</b>	<b>6 098</b>	<b>58</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :</b>	<b>253 044</b>	<b>346 867</b>

**Compte de Résultat (suite)**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	<b>EXERCICE</b> <b>01/07/22-30/06/23</b>	<b>EXERCICE</b> <b>01/07/21-30/06/22</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	64 258	74 766
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>64 258</b>	<b>74 766</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	16 069	51 141
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>16 069</b>	<b>51 141</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>	<b>48 189</b>	<b>23 625</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 410 558</b>	<b>10 221 015</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 109 325</b>	<b>9 850 522</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>301 234</b>	<b>370 492</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	1 646 916	1 511 822
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 646 916	1 511 822

# Annexe

**ANNEXE****Période du 01/07/2022 au 30/06/2023**

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023, d'une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er Juillet 2022 au 30 juin 2023.

En date des 23 et 24 septembre 2016, les assemblées générales de chacune des 2 Ligues ont décidé la fusion de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine par voie d'absorption de la seconde par la première. Le premier bilan de l'entité fusionnée était le 30 juin 2017.

La Ligue de Football des Pays de la Loire (LFPL) a remplacé les Ligues Atlantique et Maine. La fusion était imposée par la Fédération Française de Football dans le cadre de la réforme territoriale entreprise par le gouvernement (Loi Notre).

**Description du modèle économique de l'entité**

La Ligue de Football des Pays de la Loire est une association déclarée, avec l'accord de la Fédération Française de Football (la « FFF »). Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, elle assure la gestion du football sur le territoire des Pays de la Loire.

Elle a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, sur le territoire ;
- de délivrer les titres régionaux et procéder aux sélections régionales ;
- de procéder à la délivrance des licences sur le territoire ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- de gérer le Centre Régional Technique avec prestation de restauration et d'hébergement ;
- d'organiser des stages vacances ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, les autres Ligues, les Districts, les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le territoire ;

La Ligue exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont elle fixe les modalités et les règlements.

La Ligue, en tant qu'organe déconcentré de la FFF chargé d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défend les valeurs fondamentales de la République française.

**Principes et méthodes comptables****1—Principes généraux**

Les comptes annuels étaient établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2020 et sont depuis l'exercice 2020-2021, établis conformément au nouveau règlement comptable ANC 2018-06 destiné aux associations, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Depuis l'application du règlement ANC 2018-06, il est présenté un premier compte de résultat (N vs N-1), puis un second compte de résultat établi selon l'ancienne méthode (également N vs N-1).

**2—Méthodes d'évaluation****2a—Immobilisations incorporelles**

Les logiciels sont amortis sur une durée de 24 mois.

**2b—Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le mali technique de fusion constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SCI du Centre Régional Technique a été comptabilisé pour 1 081 K€ au 30 juin 2008. Ce mali de fusion portait sur l'ensemble immobilier (construction et terrain) du Centre Régional Technique.

Conformément au règlement de l'ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 applicable depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le mali technique a été affecté aux actifs sous-jacents et suit les règles d'amortissement de cet actif sur lequel porte la plus-value.

Au 30 juin 2017, le mali technique de fusion a ainsi été affecté pour 755 K€ aux terrains et 326 K€ aux constructions, générant une charge d'amortissement de 30 K€ (portant sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs amortissables).

En cas de détection d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation économiquement justifiés sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire :

• Siège social	7 à 25 ans
• Agencements installations	4 à 7 ans
• Agencements aménagements	6 à 10 ans
• Matériel	4 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	7 à 10 ans

#### 2c—Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 2d—Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### 2e—Produits constatés d'avance

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à des produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais dont toute ou partie de la réalisation court sur l'exercice suivant.

#### 2f—Charges constatées d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » correspond à des charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui courent pour toute ou partie sur l'exercice suivant.

#### 2g—Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des produits de l'exercice, mais non encore perçus.

#### 2h—Charges à payer

Les charges à payer provisionnées sont certaines quant à leur objet et elles sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

#### 2i—Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour la valeur d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée, correspondant aux moins values latentes.

#### 2j— Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan, à la date de leur versement. Leur reprise est constatée annuellement et s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise ou créée qu'elles financent. Sur l'exercice, le montant de cette reprise s'élève à 60 429,59 €.

## 2k—Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent à des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, ou à des événements survenus et/ou en cours et/ou rendus probables.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques identifiés et inhérents à l'activité.

Les provisions pour charges sont destinées à des projets ou événements probables au regard de la politique définie par la Ligue de Football des Pays de la Loire

Les dépenses provisionnées sont estimées en fonction des éléments connus à la clôture de l'exercice.

Au 30 juin 2023, l'engagement pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 329 524 €, dont 226 842 € ont été versés à un organisme extérieur pour la gestion de ces indemnités. Après prise en compte de ce fonds externalisé, l'engagement net comptabilisé en provisions ressort à 102 682 € à la clôture de l'exercice.

Depuis l'exercice 2008-2009, la caisse d'intempéries est présentée en provision pour risques et non plus en dettes diverses. D'autre part, au regard de la faible utilisation de la caisse d'intempéries depuis plusieurs saisons, celle-ci a cessé d'être alimentée le 4 décembre 2011, en accord avec la décision de l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2011; la caisse d'intempéries de l'ex Ligue du Maine a été traitée de la même manière et n'est plus abondée.

### **Subventions et concours publics**

Les concours publics et subventions d'exploitation ont été octroyés pour la saison 2022-2023 par :

- ANS : 52 000 €
- Conseil Régional des Pays de la Loire : 118 750 €

### **Rémunération globale des dirigeants**

Aucune rémunération n'est allouée aux dirigeants de la Ligue de Football des Pays de la Loire au 30/06/2023.

### **Effectif**

L'effectif équivalent temps plein de la Ligue de Football au 30/06/2022 était de 49.61 personnes et au 30/06/2023 il est de 54,59.

### **Cotisations**

Les cotisations sont reconnues lors de leur encaissement effectif.

### **Comptabilisation des Contributions Volontaires**

La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la Ligue de Football des Pays de la Loire, le temps de présence en commissions des différents bénévoles de la Ligue a été relevé et valorisé à hauteur de 11,52 € par heure (valeur du SMIC au 01/05/2023), ce qui pour la saison 2022-2023 représente 142 961 heures soit 1 646 916 €.

### **Evènement post clôture**

L'Assemblée Générale du 05 novembre 2022 a validé le principe de la vente du siège de St Sébastien sur Loire.

La vente a eu lieu le 10 juillet 2023 au profit du Conseil Départemental de Loire Atlantique pour un montant total de 3 740 000 €,





# Compte de Résultat

## Ancienne présentation

## Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	EXERCICE 01/07/22-30/06/23	EXERCICE 01/07/21-30/06/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Licences et Changement de Club	4 117 815	3 810 290
Ventes	0	0
Amendes	316 519	321 175
Cotisations	63 178	66 392
Droit de stage	1 121 219	1 024 506
Recettes et Activité CRT	1 022 957	872 942
Publicité, Partenariat, divers	225 302	227 619
Loyers	36 200	36 912
Subventions	1 724 953	1 954 780
Recettes Coupe de France	44 408	44 616
Journée des Ligues	26 127	10 178
Droit d'engagement	85 548	85 282
Redevances & Recettes compétitions régionales	1 100 665	1 098 250
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	448 757	587 244
	<b>10 333 648</b>	<b>10 140 184</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Licences et Changement de Club	571 648	549 893
Restauration - Hôtellerie - Prestation de services	488 449	492 581
Variation de stock	0	0
Publicité, cadeaux, frais divers	96 792	92 680
Achat Matériel et équipement	241 011	226 263
Electricité, gaz, eau	129 561	83 957
Fournitures Bureau et info	39 464	44 830
Sous-traitance, prestation de services et locations	260 534	263 371
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	277 956	188 818
Assurances et redevance	516 237	486 677
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	413 356	332 074
Mission, Réceptions, Hébergement	683 095	582 289
Affranchissement et téléphone	63 122	68 410
Frais de transport et déplacements	351 796	333 266
Frais d'arbitrage	923 036	821 058
Dons et Subvention	252 999	513 602
Redevances Districts et IRFF	1 270 176	1 238 563
Impôts, taxes et versements assimilés	308 625	227 669
Salaires et traitements	2 077 113	1 974 634
Charges sociales	783 852	731 901
Dotations aux amortissements sur immobilisations	329 651	332 577
Dotations aux provisions	8 227	208 263
	<b>10 086 701</b>	<b>9 793 375</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	<b>246 947</b>	<b>346 809</b>

## Compte de Résultat— ancienne présentation

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	EXERCICE 01/07/22-30/06/23	EXERCICE 01/07/21-30/06/22
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>Produits Financiers de participations</b>		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	12 652	6 065
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement		
	12 652	6 065
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	6 555	6 007
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0	0
	6 555	6 007
<b>RESULTAT FINANCIER :</b>	6 098	58
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS :</b>	253 044	346 867
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	64 258	74 766
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	64 258	74 766
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	16 069	51 141
Sur opérations en capital		0
	16 069	51 141
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</b>	48 189	23 625
Impôts sur les sociétés	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	10 410 558	10 221 015
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	10 109 325	9 850 522
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	301 234	370 492

**Tableau des immobilisations**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte	Intitulé	Valeur Brute au 30/06	Acquisition de la saison	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
208000	Logiciels	34 390,38 €	6 168,48 €				40 558,86 €
208001	Logiciels CRT	- €					- €
211000	Terrain 72	150 500,00 €					150 500,00 €
211701	Terrain CRT (mali de Fusion)	754 745,06 €					754 745,06 €
213000	Siège social	1 841 036,12 €					1 841 036,12 €
213001	Constructions CRT	2 872 039,01 €					2 872 039,01 €
213500	Agencements - Installations construct°	191 420,05 €					191 420,05 €
213800	Aménagement agencement	344 791,63 €					344 791,63 €
215400	Matériel	198 589,56 €	51 291,68 €				249 881,24 €
215401	Matériel CRT	227 541,46 €	7 096,15 €				234 637,61 €
218100	Agencements - Aménagement	210 513,25 €					210 513,25 €
218101	Agencements - Aménagement CRT	418 795,50 €					418 795,50 €
218121	Constructions agencement CRT	435 051,86 €					435 051,86 €
218200	Matériel transport	385 901,29 €					385 901,29 €
218300	Matériel bureau informatique	264 965,05 €	27 615,12 €		1 434,00 €		291 146,17 €
218301	Matériel bureau informatique CRT	41 875,22 €	836,00 €				42 711,22 €
218400	Mobilier bureau	108 426,24 €					108 426,24 €
218401	Mobilier bureau CRT	129 163,99 €					129 163,99 €
218701	Mali de Fusion	326 000,00 €					326 000,00 €
231300	Immobilisations en cours Ligue	- €	297 390,00 €				297 390,00 €
231301	Immobilisations en cours CRT	58 676,76 €	48 671,51 €				107 348,27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 994 422,43 €</b>	<b>439 068,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 434,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 432 057,37 €</b>
	Ligue						
	CRT						

**Tableau des amortissements**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMPTES	INTITULES	Cumul Amortissement au 30/06	Augmentations Amortissements	Augmentations vir cpte à cpte	Diminutions Cessions-mise au rebut	Diminutions vir cpte à cpte	Valeur Brute au 30/06
280800	Logiciels	32 634,52 €	5 670,58 €				38 305,10 €
280801	Logiciels CRT	- €					- €
281300	Siège social	1 303 309,94 €	38 951,13 €				1 342 261,07 €
281301	Constructions CRT	2 586 541,84 €	57 779,07 €				2 644 320,91 €
281350	Agencements - Installations contract°	132 496,67 €	11 500,97 €				143 997,64 €
281380	Aménagement agencement	227 049,61 €	34 358,66 €				261 408,27 €
281540	Matériel	143 972,74 €	27 387,25 €				171 359,99 €
281541	Matériel CRT	208 738,48 €	9 419,34 €				218 157,82 €
281810	Agencements - Aménagement	173 306,25 €	5 061,97 €				178 368,22 €
281811	Agencements - Aménagement CRT	297 280,15 €	29 790,98 €				327 071,13 €
281812	Constructions agencement CRT	384 791,85 €	24 591,05 €				409 382,90 €
281820	Matériel transport	377 445,57 €	8 455,72 €				385 901,29 €
281830	Matériel bureau informatique	211 916,18 €	34 774,81 €		855,16 €		245 835,83 €
281831	Matériel bureau informatique CRT	30 605,67 €	3 542,80 €				34 148,47 €
281840	Mobilier bureau	101 135,53 €	5 238,99 €				106 374,52 €
281841	Mobilier bureau CRT	123 565,40 €	3 490,88 €				127 056,28 €
281871	Mali de Fusion	177 818,16 €	29 636,36 €				207 454,52 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6 512 608,56 €</b>	<b>329 650,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>855,16 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 841 403,96 €</b>
	Ligue CRT						

**Etat des provisions**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Intitulés	au 1er juillet	Dotation 681500 à 68665	Reprise 781500 / 454000	Au 30 juin
Provision pour risques	<b>30 399,84 €</b>			<b>29 762,15 €</b>
risque caisse d'intempéries	30 399,84 €		637,69 €	29 762,15 €
Provision pour grosses réparation	<b>170 000,00 €</b>			<b>50 000,00 €</b>
Travaux CRT	50 000,00 €			50 000,00 €
Travaux Ligue	120 000,00 €		120 000,00 €	- €
Provision pour charges	<b>298 828,80 €</b>			<b>168 939,00 €</b>
dotation IDR	94 455,00 €	8 227,00 €		102 682,00 €
social	69 500,00 €		19 500,00 €	50 000,00 €
Frais d'arbitrage 2022-2023	40 000,00 €		40 000,00 €	- €
Concours Architectes	48 000,00 €		48 000,00 €	- €
Match Equipe de France Futsal	3 000,00 €			3 000,00 €
DRAC	43 873,80 €		43 873,80 €	- €
ss total	499 228,64 €	21 484,00 €	272 011,49 €	248 701,15 €

## Etat des Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

INTITULES	DEBIT	CREDIT
Charges ou produits d'exploitation	62 191,90 €	
Charges ou produits financiers	0,00 €	
Charges ou produits exceptionnels		0,00 €

**Etat des immobilisations financières**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

COMPTES	INTITULES	DEBIT	CREDIT
<b>264000</b>	<b>Avances aux club</b>		
	A nouveau	1 000,00 €	
	Avances octroyes	0,00 €	
	Acompte sur avances	0,00 €	
	Remboursement échéances		1 000,00 €
	<i>Solde du compte</i>	<i>0,00 €</i>	
<b>275000</b>	<b>Cautionnement Versé Ligue</b>		
	Super U carte carburant	500,00 €	
	Total cartes carburant	3 702,00 €	
	<i>Solde du compte</i>	<i>4 202,00 €</i>	
<b>275001</b>	<b>Cautionnement Versé CRT</b>		
	caution CANAL + 76,22 €	76,22 €	
	<i>Solde du compte</i>	<i>76,22 €</i>	



## Etat des prêts

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Montant net au bilan	Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Echéances à plus de cinq ans
Avances aux Clubs	0,00 €	- €	- €	- €

**Variation des Fonds Propres**  
Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Variation des Fonds Propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la Clôture
Fonds propres sans droit de reprise					0 €
Fonds propres avec droit de reprise	2 164 006 €				2 164 006 €
Ecart de réévaluation					0 €
Réserves					0 €
Report à nouveau	-78 595 €	370 492 €			291 897 €
Excédent ou déficit de l'exercice	370 492 €	-370 492 €	301 234 €		301 234 €
<b>Situation nette</b>	<b>2 455 903 €</b>	<b>0 €</b>	<b>301 234 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 757 137 €</b>
Fonds propres consommables					0 €
Subventions d'investissement	289 010 €		35 900 €	60 429 €	264 481 €
Provisions réglementées					0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 744 913 €</b>	<b>0 €</b>	<b>337 134 €</b>	<b>60 429 €</b>	<b>3 021 618 €</b>

## Etat des emprunts

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Emprunts	Montant initial	Durée	Date début	Date fin	Capital restant Dû au 01/07/2022	Total Échéances Sai- son	en capital	En intérêts	Capital restant dû au 30/06/2022
Credit Agricole 72	450 000,00 €	15 ans	05/06/2015	05/05/2030	248 400,38 €	33 036,24 €	29 985,27 €	3 050,97 €	218 415,11 €

à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Intérêts a payer au 30/06/2023
30 377,42 €	157 951,05 €	30 086,64 €	39,44 €

# Budget prévisionnel

**Budget prévisionnel**  
2023-2024

	<b>Réalisé au 30/06/2023</b>	<b>Budget Prévi 2023-2024</b>
<b>RECETTES</b>		
Licences et changement de clubs	4 117 815	4 253 700
Ventes	-	0
Amendes	316 519	300 000
Cotisations clubs et membres	63 178	62 900
Droit de stage + participation aux frais	1 121 219	1 115 000
Recettes et Activité CRT	1 022 957	917 700
Publicité, partenariat	225 302	215 000
Loyers	36 200	36 200
Subventions	1 724 953	1 773 150
Recettes Coupe de France	44 408	44 400
Journée des Ligues	26 127	26 100
Droit d'engagement (championnat et coupes)	85 548	85 500
Redevances & Recettes compétitions	1 100 665	1 186 150
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	448 757	182 100
Produits financiers	12 652	139 000
Produits exceptionnels	64 258	21 400
Produits Exceptionnels liés à la vente de St Sébastien/ Loire		3 804 000
	<b>10 410 558</b>	<b>14 162 300</b>
<b>DEPENSES</b>		
Restauration - Hôtellerie CRT	488 449	500 000
Variation de stock		-
Licences et changement de club	571 648	571 000
Publicité, cadeaux, divers	96 792	81 500
Achat Matériel et équipement	241 011	242 000
Electricité, gaz, eau	129 561	142 000
Fournitures Bureau et info	39 464	40 300
Sous-traitance, locations et prestation service	260 534	263 000
Entretien et maintenance (immeuble et matériel)	277 956	438 000
Assurances	516 237	517 800
Intérimaires, Honoraires, examens médicaux	413 356	329 500
Mission Réceptions	683 095	600 000
Affranchissement et téléphone	63 122	64 000
Frais de transport et déplacements	351 796	354 000
Frais d'arbitrage	923 036	990 000
Dons et Subvention	252 999	235 600
Redevances Districts et IRFF	1 270 176	1 309 600
Impôts, taxes et versements assimilés	308 625	240 000
Salaires et traitements	2 077 113	2 150 000
Charges sociales	783 852	800 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	329 651	141 000
Dotations aux provisions	8 227	22 000
Charges financières	6 555	7 000
Charges exceptionnelles	16 069	-
Charges Exceptionnelles liées à la vente de St Sébastien/ Loire		1 649 800
	<b>10 109 325</b>	<b>11 688 100</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>301 234</b>	<b>320 000</b>
<b>BENEFICE EXCEPTIONNEL AVEC VENTE</b>		<b>2 474 200</b>





